

République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré

DECISION N° DC.25.004

portant sur la

signature d'un contrat de cession dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 Spectacle « Jogg-Jogg »

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil des marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1er : Dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025, le spectacle « Jogg-Jogg » est organisé à la Salle des fêtes Jean Zay à Ingré les 19 et 20 mars 2025.

Article 2 : Un contrat est donc conclu entre la ville d'Ingré et l'Association Les Poupées Russes – 130 avenue du Général Leclerc 18700 Aubigny Sur Nère

Article 3 : La dépense d'un montant total de 4672.33€ TTC sera imputée sur la ligne budgétaire Chapitre 11 Nature 6042.

Article 4 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Christian QUMA

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'État le : 17 décembre 2024

Publié ou notifié-le: 18 décembre 2024

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE INGRE |Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DC 25 004 Objet: Signature d'un contrat de cession dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 - Spectacle Type de transaction: Transmission d'actes Date de la décision : 2024-12-17 00:00:00+01 Nature de l'acte : Contrats, conventions et avenants Documents papiers complémentaires : NON Classification matières/sous-matières: 1.4 - Autres types de contrats Identifiant unique: 045-214501694-20241217-DC 25 004-CC URL d'archivage: Non définie Notification: Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 045-214501694-20241217-DC_25_004-CC-1-1_0.xml		
Annexe (Délibération autorisant à passer le contrat)	application/pdf	390.6 Ko
Nom original : DC.25.004 - Jogg-Jogg.pdf		
Nom métier :		
10_DE-045-214501694-20241217-DC_25_004-CC-1-1_1.pdf		
Document principal (Document contractuel)	application/pdf	304.6 Ko
Nom original : DC.25.004 - contrat.pdf		
Nom métier :		
99_DC-045-214501694-20241217-DC_25_004-CC-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2024 à 16h25min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2024 à 16h36min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2024 à 16h37min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 décembre 2024 à 16h37min09s	Reçu par le MI le 2024-12-17